



Sud Expert Plantes Développement Durable (SEP2D)

Termes de référence – 2^{ème} appel à projet

« Opérations pilotes en partenariat »



1- PREAMBULE

Cet appel s'inscrit dans la continuité du 1^{er} appel à projets SEP2D, lancé le 29 octobre 2016, dont l'objectif était de financer des projets contribuant au renforcement des capacités des équipes de recherche tout en participant au développement de l'innovation économique, politique et sociale.

Le présent appel, qui poursuit la même finalité, est donc très largement comparable au précédent, mais il s'en distingue toutefois par plusieurs points essentiels : i) la possibilité de présenter sa candidature sans co-financement préalable, ii) la possibilité ouverte aux structures autres qu'académiques de soumettre un projet, iii) le processus de sélection des candidatures en 2 phases (note d'intention puis dossier complet), octroyant davantage de temps à la mise en place des partenariats.

Les candidats au premier appel à projets sont invités, s'ils le souhaitent, à candidater également en réponse à celui-ci, en veillant toutefois à respecter le format de candidature légèrement différent de cet appel à projets, ainsi qu'à mentionner dans leur dossier qu'il s'agit d'une deuxième candidature.

2- CONTEXTE

Le Protocole de Nagoya, ainsi que le plan stratégique de la Convention pour la Diversité Biologique et ses objectifs d'Aichi, visent à s'appuyer sur les marchés des ressources naturelles comme levier de développement économique, socialement et écologiquement durable, notamment au travers des dispositions relatives à l'accès et au partage des avantages (APA). Une des pierres angulaires de ce développement économique est la recherche scientifique sur la biodiversité végétale, seule à même d'identifier et de développer les potentiels d'innovations dérivant de la richesse végétale des pays du Sud. A ce titre, une valorisation de la recherche scientifique dans la large thématique de la biodiversité végétale et à chaque niveau de l'activité scientifique est un préalable indispensable au développement d'une recherche pérenne au Sud. En particulier par la reconnaissance de l'enrichissement des savoirs collectifs codifiés, des connaissances individuelles, des savoir-faire, des données, de leur analyse et valorisation auquel participent les scientifiques.

Le programme Sud Expert Plantes Développement Durable (ci-après nommé SEP2D) est un programme d'appui au développement et de coopération internationale dans 22 pays de la zone intertropicale. Il vise à la promotion de la recherche scientifique sur la biodiversité végétale dans les pays du Sud, notamment par le développement d'une culture de partenariat avec les opérateurs économiques, la société civile et les instances politiques. Le programme SEP2D ambitionne ainsi de participer au développement de cette recherche scientifique, inclusive des enjeux de politique publique de dimension nationale, sous régionale, régionale et internationale.

Le programme SEP2D, mis en œuvre par l'IRD, est porté par un partenariat multi-bailleurs français composé de l'Agence Française de Développement (AFD), le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), le Ministère des affaires Étrangères et du Développement International (MAEDI), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

3- FINALITE DE L'APPEL

L'objectif de cet appel est de soutenir des projets contribuant au renforcement des capacités des équipes de recherche tout en participant au développement de l'innovation économique, politique et sociale. Ces projets auront donc pour finalité de répondre à des besoins de recherche opérationnelle, tout en soutenant la valorisation des recherches menées par les scientifiques. A la différence du premier appel à projets SEP2D lancé sur la même thématique, le présent appel pourra soutenir des initiatives portées soit par des institutions académiques (recherche ou enseignement supérieur) **soit par des acteurs opérationnels**.

Pour être éligibles, les projets devront :

- i) s'appuyer sur la mise en place d'un **consortium entre institution académique et acteur opérationnel**,
- ii) s'inscrire dans la **zone de couverture géographique** du programme SEP2D :
 - a. Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo
 - b. Afrique centrale : Burundi, Cameroun, RCA, Congo, Gabon, RDC, Rwanda, Tchad
 - c. Océan Indien : Comores, Madagascar
 - d. Asie du Sud-Est : Cambodge, Laos, Vietnam
- iii) et traiter de l'une ou plusieurs des **thématiques** suivantes :
 - a. la gestion durable de la biodiversité végétale forestière
 - b. l'atténuation des impacts des activités minières
 - c. la valorisation de la biodiversité végétale (pharmacopée, cosmétique et autres usages non alimentaires)
 - d. l'agro-biodiversité

4- DEFINITIONS PREALABLES

Activité de recherche : Est considérée comme activité de recherche, toute activité scientifique menée dans le cadre d'un projet dont les résultats, même préliminaires, peuvent donner lieu à de la diffusion scientifique, après évaluation par les pairs, sous forme de publication, communication orale, poster ou toute autre forme de diffusion de la connaissance.

Projet de valorisation : Un projet de valorisation permet à un acteur privé ou public de développer (en termes de qualité, de quantité ou de régularité/fiabilité) un produit ou une activité actuel(le) ou nouveau (nouvelle), à potentiel économique durable, grâce à la recherche scientifique, la formation et/ou le transfert de technologie.

Délimitation géographique du projet : Est considéré comme « national » un projet impliquant deux (ou plusieurs) partenaires d'un même pays, comme « régional » un projet impliquant des partenaires originaires de différents pays d'une même région (Afrique de l'Ouest, Afrique Centrale, Océan Indien, Asie du Sud-Est) et comme « international » un projet impliquant des partenaires provenant de régions distinctes (partenariats Sud-Sud ou Sud-Nord).

5- BENEFICIAIRES

Les projets devront s'appuyer nécessairement sur la mise en place d'un partenariat ou consortium (e.g. selon l'approche de plateforme d'innovation¹), où chacun des acteurs devra être indépendant de l'autre, avec des instances de gouvernance spécifiques. Ce partenariat, consortium ou plateforme d'innovation, devra être composé à minima:

- i) d'une l'institution académique originaire de l'un des 22 pays couverts par le programme
- ii) et d'un acteur opérationnel non académique, originaire également de l'un des 22 pays couverts par le programme [le même ou un pays différent] : entreprise privée ou publique, partenaire technique et financier du pays, ONG, organisation professionnelle, association paysanne, etc.

Le porteur de projet pourra appartenir indifféremment à l'une ou l'autre de ces structures partenaires.

Les projets multi-acteurs étant vivement encouragés ainsi que les transferts de technologie Nord-Sud et Sud-Sud, ce consortium pourra également intégrer (en plus des deux partenaires cités précédemment) d'autres acteurs opérationnels et / ou institutions académiques, du Nord ou du Sud, éventuellement hors des 22 pays couverts par SEP2D. Ces partenaires pourront prendre part à la recherche, au transfert de compétences ou de technologies, à la chaîne de valeurs dans laquelle s'inscrit le projet, etc.

6- OBJECTIFS, ACTIVITES ET LIVRABLES ATTENDUS

Les projets devront apporter une réponse à un enjeu national et/ou régional de politique publique. Ils devront donc, en plus d'adresser le besoin opérationnel d'un partenaire économique et valoriser l'exercice scientifique, intégrer une dimension d'intérêt général, permettant notamment un partage juste et équitable des avantages liés aux résultats de recherche. Ils devront autant que possible présenter un potentiel de retombées substantielles pour les territoires en termes d'emploi (accroissement, maintien ou renforcement de compétences), d'investissement, de prise de décision publique, de structuration d'une filière ou d'anticipation de mutations économiques.

Les projets devront **IMPERATIVEMENT** inclure les quatre volets suivants : recherche, application, formation et politique de gestion des résultats. Ils seront fortement encouragés à valoriser l'usage des collections.

RECHERCHE

La question de recherche traitée dans le projet devra être clairement identifiée. Ce volet comprend la conduite des activités de recherche, la collecte de données, l'analyse, l'animation scientifique, etc.

¹ Voir : **[Documents disponibles sur demande auprès du Secrétariat exécutif]**

CORAF / WECARD (2014) : Les plateformes d'innovation pour la recherche et le développement. Analyse de quelques expériences appuyées par le CORAF en Afrique.

CORAF / WECARD (2012) : Recherche agricole intégrée pour le développement (IAR4D) – Système d'innovation : plateformes d'innovation (PI) de la chaîne de valeur agricole.

APPLICATION

Ce volet relie l'activité de recherche aux besoins opérationnels de terrain exprimés par le partenaire non-académique. A travers son caractère innovant, ce volet doit donc permettre d'apporter une réponse opérationnelle à une question ou un problème « de terrain ».

FORMATION

Ce volet peut correspondre **par exemple** : i) à la participation au projet d'au moins un étudiant poursuivant sa formation académique, ii) à la formation continue des équipes des différents partenaires au cours du projet (par exemple liée à la mise en place de nouveaux équipements, de nouvelles technologies ou procédures, etc. pour lesquels la prise en compte des règles d'hygiène et sécurité devra être clairement explicitée dans le projet), iii) à la contribution à une formation universitaire ou professionnelle (participation, intervention, création de nouveau module, etc.), iv) l'organisation d'école d'été ou de séminaires.

POLITIQUE DE GESTION DES RESULTATS

Il sera défini entre les partenaires du projet une politique de gestion des résultats qui prendra en compte la propriété de la biodiversité par les Etats (CDB, APA) et définira les activités liées à la communication, la diffusion scientifique et la culture scientifique dans la limite du respect de la propriété intellectuelle. Seront concernés par ce volet : l'élaboration d'articles scientifiques, la communication orale ou écrite (posters) effectuée lors de colloques scientifiques, la diffusion des données sur la plateforme internationale du GBIF, etc.

COLLECTIONS

Ce volet concerne les modalités de dépôt et de bonne gestion des échantillons botaniques dans les herbiers nationaux ou institutionnels (ou en jardins botaniques), lorsque la nature du projet le permet.

A chacun des 4 volets obligatoires devra correspondre un livrable attendu :

- ★ **UN DOCUMENT DE RECHERCHE** faisant état de la méthodologie développée et des résultats obtenus par les chercheurs pour répondre au besoin opérationnel. Ce document pourra soit servir de ressource méthodologique pour l'opérateur et l'institution de recherche, soit être destiné à une publication, soit les deux.
- ★ **UN DOCUMENT D'EXPERTISE** répondant aux questions posées par le partenaire opérationnel et offrant une feuille de route détaillée et modulable pour traiter le besoin opérationnel.
- ★ **UN LIVRABLE PEDAGOGIQUE** à identifier par les partenaires du projet (rapport de stage, rapport d'étude, étude de cas à finalité de formation, etc.)
- ★ **UN JEU DE DONNEES** mis en ligne et accessible, par exemple sur la plateforme internationale du GBIF et/ou des plateformes régionales si elles existent. Cette diffusion des résultats pourra être partielle ou différée afin de respecter la politique de gestion des résultats qui sera proposée dans le cadre du consortium.

7- BUDGET ET COUTS ELIGIBLES

L'existence d'un co-financement n'est pas un préalable indispensable à la soumission des projets, mais fera toutefois partie des critères examinés au moment de l'évaluation des propositions. Dans leur recherche de possible cofinancement, les candidats travaillant sur les forêts guinéennes sont invités à consulter le site du

Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF) pour la publication de leur prochain appel à projet, au courant du premier trimestre 2017. Les candidats bénéficiaires de l'initiative « 1%pourlaplanète » sont invités à se manifester auprès du Secrétariat exécutif de SEP2D et de leur référent à « 1%pourlaplanète » afin que nous puissions identifier des pistes éventuelles de co-financement.

La subvention SEP2D (hors éventuel cofinancement) ne pourra pas être supérieure à 40.000€ pour un projet national ou 80.000€ pour un projet régional ou international. Il est par ailleurs à noter que la sélection du projet par SEP2D n'entraînera pas l'acceptation systématique du budget qui pourra être discuté dans une phase de négociation.

Les financements alloués par SEP2D feront l'objet **d'au moins** trois versements. A compter du deuxième, le versement ne sera effectué qu'après i) justification de la dépense d'au moins 60% de la tranche précédente, ii) évaluation par SEP2D du respect des indicateurs d'avancement du projet, et iii) du respect de la charte et du label SEP2D.

Si des frais de fonctionnement s'appliquent, ils ne devront pas excéder 15% du budget total. Les équipements répondant au besoin formulé en termes d'offre scientifique ne seront pas inclus dans ces frais de fonctionnement, et resteront par ailleurs la propriété du partenaire après la fin du projet.

Contrairement aux frais d'embauche de thésards ou de post-doctorats qui comptent parmi les dépenses éligibles, les salaires des personnels statutaires ne pourront pas être pris en charge par le programme SEP2D, mais ils devront néanmoins être explicités dans le dossier pour montrer l'engagement de l'institution dans le projet. En revanche, les frais de déplacement de toutes les personnes affectées au projet pourront être pris en charge sur le financement SEP2D, qu'il s'agisse de personnels statutaires ou temporaires.

De même, pour les associations et autres acteurs de la société civile, le montant estimé des activités bénévoles ne pourra pas non plus être retenu dans les dépenses éligibles, mais devra néanmoins être explicité dans le dossier, afin de montrer l'implication réelle de l'organisation dans le projet présenté.

Pour plus de détails sur l'ensemble des coûts éligibles, se référer au tableau de budget joint à cet appel à projets.

Dans le cadre des projets financés à 100% par SEP2D, les résultats issus des recherches peuvent éventuellement bénéficier d'une exclusivité temporaire au bénéfice du porteur de projet et/ ou de son partenaire pour des raisons d'avantages concurrentielles. Toutefois, **la diffusion de ces résultats doit être impérativement et contractuellement prévue à terme**, en respect de la politique de gestion des résultats qui aura été définie pour le projet.

8- DUREE ET MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Les projets pourront durer de 1 à 3 ans, mais devront impérativement être terminés dans les 36 mois après le démarrage du projet, démarrage qui devra être effectif dans les 6 mois au plus tard après attribution de la subvention.

Un chronogramme d'activités devra être proposé par le porteur de projet, incluant des indicateurs et vérificateurs de suivi, qui seront systématiquement transmis au Secrétariat exécutif de SEP2D, de même qu'un rapport annuel d'activité.

Sur la base des rapports fournis, chaque projet fera l'objet d'une évaluation annuelle et d'une évaluation ex-post par le Secrétariat exécutif ou un consultant indépendant, hors budget du projet. Les résultats des évaluations annuelles pourront conditionner la poursuite du financement.

9- SELECTION DES PROPOSITIONS

A la réception des propositions, le Secrétariat exécutif de SEP2D examinera les critères de recevabilité avant d'informer les candidats de l'éligibilité ou non de leur dossier. En cas d'inéligibilité, seul le premier critère ayant entraîné l'inéligibilité sera identifié et communiqué aux candidats.

CRITERES DE RECEVABILITE :

- Le consortium sur lequel s'appuie le projet comporte au moins une institution académique et un partenaire opérationnel non académique, tous deux originaires de l'un des 22 pays couverts par le programme. Le porteur de projet appartient à l'une de ces deux structures.
- La subvention totale demandée au programme SEP2D n'excède pas 40.000€ (projets nationaux) ou 80.000€ (projets régionaux ou internationaux)
- Le projet comporte au moins 4 volets : recherche, application, formation, politique de gestion des résultats
- La question de recherche traitée ou ses applications relèvent de l'une ou plusieurs des thématiques du programme SEP2D citées en partie 3
- Les informations techniques, administratives et financières sont renseignées
- Le porteur de projet ne présente qu'une seule proposition en réponse à cet appel à projet
- La proposition est bien envoyée à l'adresse aap.sep2d@listes.ird.fr avant la date indiquée sur l'appel à projet

En cas d'éligibilité, les propositions seront transmises au Conseil Scientifique et Pédagogique du programme SEP2D, seul habilité à évaluer les dossiers soumis et à juger de l'opportunité de financement². Puis le Comité de pilotage du programme SEP2D décidera in fine de l'attribution de la subvention SEP2D et des montants alloués.

Au cours des deux étapes du processus de candidature détaillées plus bas (notes d'intention puis dossiers complet), l'évaluation des propositions sera faite eu égard aux critères d'évaluation détaillés ci-dessous et en veillant à la cohérence des projets avec la charte SEP2D.

CRITERES D'EVALUATION :

A- **Qualité du consortium** (pondération : 25 %)

- ★ Capacité scientifique du porteur de projet, de son équipe et de l'institution, à mener à bien le projet
- ★ Pertinence du(des) partenaire(s) opérationnel(s) dans son(leur) champ d'activité
- ★ Nature stratégique du projet pour le(les) partenaire(s) opérationnel(s) impliqué(s) et réalité de la définition des travaux
- ★ Pertinence du partenariat et équilibre des responsabilités de mise en œuvre du projet (partage des activités, du budget, etc.)
- ★ Recherche d'une équité de genre

² A la demande du porteur de projet, un accord de confidentialité pourra être signé préalablement à l'évaluation du dossier par les instances de SEP2D.

B- Qualité du projet (pondération : 25 %)

- ★ Faisabilité du projet (constitution de l'équipe, délimitation du sujet, etc.)
- ★ Participation du projet à une meilleure gestion et valorisation de la biodiversité végétale
- ★ Pertinence scientifique du projet de recherche proposé
- ★ Pertinence du transfert de compétences entre partenaires du consortium
- ★ Etendue géographique du projet : les projets régionaux (Afrique de l'Ouest, Afrique Centrale, Océan Indien ou Asie du Sud-Est) et internationaux seront favorisés
- ★ Critères de bonnes pratiques (scientifiques et sociales) et de conformité avec la Charte et le Label SEP2D

C- Potentiel de valorisation (pondération : 25 %)

- ★ Contenu technologique innovant
- ★ Ampleur du champ d'application et des retombées économiques attendues
- ★ Retombées en matière de création de valeur partagée (perspectives commerciales, etc.), d'activité et d'emplois, d'amélioration des conditions de vie et de la prise de décision publique
- ★ Contribution au développement inclusif des territoires, en lien avec les politiques nationales
- ★ Intérêt, voire implication manifestés par les utilisateurs aux stades de la conception ou du développement des nouveaux produits ou services

D- Budget et gestion du projet (pondération : 25 %)

- ★ Existence d'un éventuel co-financement et proportion par rapport au budget global
- ★ Cohérence du budget avec les actions envisagées
- ★ Efficacité des dispositions envisagées pour la gestion du projet tout au long de son déroulement
- ★ Caractère incitatif de l'aide (accélération des travaux, réalisation de travaux qui n'auraient pas pu être réalisés sans l'intervention de SEP2D)

10- DOSSIER DE CANDIDATURE

Afin de permettre une meilleure adéquation entre les projets soumis et les objectifs poursuivis par le programme SEP2D, mais également pour laisser davantage de temps à la mise en place des partenariats entre institutions académiques et acteurs opérationnels, le processus de candidature se fera en deux étapes :

1 - **La remise d'une note d'intention** répondant à l'ensemble des termes de référence de l'appel à projets. A cette étape, la mise en place du consortium peut n'être encore qu'en phase de construction. Ces notes d'intention feront l'objet d'une évaluation par le Conseil Scientifique et Pédagogique suivant les critères d'évaluation cités plus haut. Seuls les porteurs des notes d'intention présélectionnées seront invités à poursuivre leur candidature en soumettant un dossier complet.

2 - **La remise d'un dossier complet**, suite à la présélection de la note d'intention correspondante, soumise à la première étape de candidature. A cette phase, la mise en place du consortium doit être actée au travers de lettres d'engagement signées par chacun des partenaires du consortium. Les projets à cette étape seront évalués suivant les mêmes critères qu'au préalable. Seuls une partie d'entre ces projets seront sélectionnés par le Conseil Scientifique et Pédagogique puis par le Comité de Pilotage pour financement par le programme SEP2D.

Il est à noter que le Secrétariat exécutif pourra être amené à échanger avec le porteur de projet pour l'aider à optimiser ses chances d'être sélectionné, tant sur la forme que sur le fond du dossier présenté. De même, le

Secrétariat exécutif pourra mettre en relation des porteurs de projets similaires de différents pays afin de promouvoir des projets régionaux ou internationaux de plus grande ampleur. Les porteurs de projets resteront libres de suivre ces conseils ou non.

NOTE D'INTENTION :

Les candidats à cet appel à projets sont invités à soumettre une note d'intention, au plus tard le **01 Mars 2017**, répondant aux exigences détaillées ci-dessous et respectant le format proposé en annexe de cet appel à projets.

La note d'intention devra être présentée de façon concise, rédigée **en caractère « Calibri 11 » ou « Arial 11 »** et comprendre les parties suivantes :

- ★ Une fiche de présentation synthétique, comportant notamment la mention du budget du projet
- ★ Un résumé du projet (**2 pages maximum**), précisant l'objet du projet, en quoi la recherche envisagée s'attaque à un verrou ou à un manque de connaissance identifié, son potentiel de valorisation et son caractère innovant, les activités envisagées, les résultats attendus et le rôle de chaque partenaire dans la réalisation du projet
- ★ Une fiche synthétique de présentation de chaque partenaire (**1/2 page maximum par partenaire**)
- ★ Une lettre de consentement des partenaires du projet à la communication du dossier aux instances d'évaluation du projet.

DOSSIER COMPLET :

Les porteurs des projets sélectionnés à l'issue de la première étape, sur la base de la note d'intention soumise, seront invités à soumettre un dossier complet, au plus tard le **15 mai 2017**, répondant aux exigences détaillées ci-dessous et respectant le format du dossier de candidature proposé en annexe de cet appel à projets.

Le dossier complet devra être présenté de façon concise, rédigé **en caractère « Calibri 11 » ou « Arial 11 »** et comprendre les parties suivantes :

- ★ La fiche de présentation synthétique *[reprise de la note d'intention]*
- ★ Le résumé (**2 pages maximum**) *[repris de la note d'intention]*
- ★ Une description du projet, **en 8 pages maximum**, détaillant : le contexte et l'état de l'art, l'objet du projet, son potentiel de valorisation et son caractère innovant au regard de l'état de l'art, l'identification des partenaires et leur rôle respectif dans le partenariat, les activités prévues et les résultats attendus.
- ★ Un chronogramme
- ★ Un budget récapitulant l'ensemble des dépenses prévues et détaillant les coûts supportés par chacun des partenaires
- ★ Documents à joindre en Annexes :
 - La liste des références bibliographiques
 - Une présentation synthétique du projet à destination du public (10-15 lignes), qui pourrait être utilisée pour présenter le projet dans le cadre d'une communication institutionnelle, si celui-ci devait être retenu et financé par SEP2D
 - Un tableau récapitulatif des personnes impliquées dans le projet

- Le CV du porteur de projet
- Une fiche de présentation de chaque partenaire
- La Charte SEP2D, signée par chacun des partenaires du projet
- Une lettre d'engagement de chacun des partenaires : institutionnel(s), opérationnel(s) et éventuellement financier(s) en cas de l'existence d'un co-financement par un tiers.

11- CONFIDENTIALITE

Dans le cadre du processus de sélection des candidatures reçues à cet appel à projets, les partenaires impliqués aux côtés du Secrétariat exécutif de SEP2D devront avoir accès aux dossiers présentés afin d'évaluer et sélectionner les projets qui seront financés par le programme. A cette fin, un accord explicite et individualisé des partenaires du projet doit être systématiquement requis au niveau de responsabilité adéquat (un formulaire-modèle de consentement est mis à disposition par SEP2D) afin que les dossiers puissent être portés et ouverts à la connaissance des instances d'évaluation du SEP2D.

En retour, le Secrétariat exécutif, les membres des instances d'évaluation et de décision du programme SEP2D s'engagent à préserver une stricte confidentialité concernant les informations contenues dans les propositions de projets et tout au long de leur mise en œuvre. A la demande des porteurs de projets, un engagement de confidentialité pourra être signé par SEP2D et ses instances, puis communiqué aux porteurs de projet.

12- CALENDRIER PREVISIONNEL

09/12/2016	01/03/2017	31/03/2017	01/04/2017	15/05/2017	15/06/2017
Diffusion de l'appel à projets	Date limite de réception des notes d'intention	Fin de l'évaluation des notes d'intention par le CSP	Demande de soumission des dossiers complets	Date limite de réception des dossiers complets	Proclamation des lauréats par le COPIL

Les porteurs de projets sont invités à envoyer leur note d'intention au Secrétariat exécutif du programme SEP2D par courrier électronique, à l'adresse suivante :

aap.sep2d@listes.ird.fr

Au plus tard le MERCREDI 01 Mars 2017

Pour tous renseignements, veuillez contacter :

Secrétaire exécutive : Stéphanie ARDILA-CHAUVET

stephanie.chauvet@ird.fr

Assistant technique mobilisateur : Jean-Pierre PROFIZI

jean-pierre.profizi@ird.fr

Assistant technique valorisation et partenariats : Anshuman RANA

anshuman.rana@ird.fr